

SARL S2 AUDIT

AU CAPITAL DE 4 000 EUROS
RCS CANNES B 504 157 660
SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE
DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIT

RÉSIDENCE ARTEMIS
2 RUE PAUL NÉGRIN
06150 CANNES LA BOCCA

TEL : 04.93.47.74.39
FAX : 04.93.47.76.63
E-MAIL : EMILIE.BERTOLDI@S2AUDIT.FR

ASSOCIATION FRANCAISE DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES SERIES DE CANNES (AFFIS)

Association Loi 1901
13, Rue Yves TOUDIC
75010 - PARIS

N° RNA W061009069

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**ASSOCIATION FRANCAISE DU FESTIVAL
INTERNATIONAL DES SERIES DE CANNES
(AFFIS)**

Association Loi 1901
13, Rue Yves TOUDIC
75010 - PARIS

N° RNA W061009069

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'assemblée générale de l'Association Française du Festival International des Séries de Cannes (AFFIS),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 2 juin 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Française du Festival International des Séries de Cannes (AFFIS) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous avons estimé que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Changements comptables » en page 2 de l'annexe des comptes annuels concernant :

- Le changement de réglementation comptable relatif à la première application du nouveau règlement de l'ANC 2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- Le changement de méthode comptable à l'initiative de votre association relatif à la première comptabilisation d'une provision pour engagements de retraite.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note « Changement de méthode à l'initiative de l'entité » en page 2 de l'annexe expose la première comptabilisation d'une provision pour engagements de retraite à l'initiative de votre association.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de comptabilisation de la provision pour indemnités de départ à la retraite. Nous nous sommes également assurés que la note exposée en page 2 de l'annexe fournit une information appropriée.

- La note « Informations significatives » en pages 1 et 2 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des produits.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de comptabilisation des recettes en produits à recevoir, ainsi que celles retenues pour la constatation de produits

SARL S2 AUDIT

perçus par avance. Nous nous sommes également assurés que la note exposée en annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

SARL S2 AUDIT

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cannes La Bocca, le 27 avril 2026

Pour la SARL S2 AUDIT

Emilie BERTOLDI

Commissaire aux Comptes

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Emilie BERTOLDI'. To the right of the signature is a circular stamp. The stamp has 'S2 AUDIT' written in a bold, sans-serif font at the top. Below this, in a smaller font, is 'Commissaire aux comptes'. The stamp is slightly tilted and has a textured, ink-like appearance.

ANNEXES
Comprenant 11 pages

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31-12-2025

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
 - ANNEXE



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	69 850	69 850		1 887	1 887	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	18 409	11 276	7 133	632	6 501	NS
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	14 322		14 322	13 712	610	4.45
	Total II	102 580	81 126	21 454	16 231	5 223	32.18
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	4 512		4 512	2 366	2 145	90.67
	Autres créances	30 733		30 733	21 986	8 746	39.78
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	461 850		461 850	190 693	271 157	142.20
	Charges constatées d'avance (3)	20 322		20 322	17 418	2 904	16.67
	Total III	517 416		517 416	232 463	284 953	122.58
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	619 996	81 126	538 870	248 694	290 176	116.68

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation				
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	107 553	142 391	34 838	24.47
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	152 908	12 249	140 659	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	260 461	154 640	105 821	68.43
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	48 211		48 211	
	Total III	48 211		48 211	
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	63 282 69 742	31 784 61 283	31 498 8 458	99.10 13.80
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 175	986	189	19.13
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	96 000		96 000	
	Total IV	230 198	94 054	136 145	144.75
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		538 870	248 694	290 176	116.68

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 230 198 94 054



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 168 134	168 816	1 336 950	1 540 278		203 328	13.20
Chiffre d'affaires NET	1 168 134	168 816	1 336 950	1 540 278		203 328	13.20
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			2 060 309	1 962 570		97 739	4.98
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				531		531	100.00
Autres produits			541 592	568 673		27 081	4.76
Total des Produits d'exploitation (I)			3 938 850	4 072 051		133 201	3.27
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 156 817	3 447 597		290 780	8.43
Impôts, taxes et versements assimilés			5 246	5 190		56	1.08
Salaires et traitements			422 573	415 270		7 303	1.76
Charges sociales			169 945	161 813		8 132	5.03
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 713	3 314		399	12.05
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			1 124			1 124	
Autres charges			28 084	27 774		311	1.12
Total des Charges d'exploitation (II)			3 787 501	4 060 957		273 456	6.73
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			151 349	11 094		140 255	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 741		2 350		609	25.90
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	619				619	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 360		2 350		10	0.42
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	801		630		171	27.19
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	801		630		171	27.19
2. Résultat financier (V-VI)	1 559		1 720		161	9.38
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	152 908		12 815		140 093	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			566		566	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			566		566	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			566		566	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	3 941 210		4 074 401		133 191	3.27
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 788 302		4 062 153		273 850	6.74
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	152 908		12 249		140 659	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

